

2020-UNAT-1074, Patsy Bello

Décisions du TANU ou du TCNU

Unat a jugé que l'appelant n'avait pas contesté la décision de la séparer de l'organisation, donc le SAB n'a pas été saisi avec sa séparation et son appel à cette question n'était pas à recevoir. UNAT a jugé que les réclamations de l'appelant pour indemnisation pour la douleur, la souffrance et les dépenses médicales dépassaient le cadre de l'affaire et donc pas à recevoir. Unat a jugé que la décision du secrétaire général de l'OMI de placer l'appelant en congé de maladie était fondée sur de bonnes preuves médicales qui n'ont pas été réfutées à l'époque et qu'il n'y avait aucune base pour annuler cette décision. Unat a jugé qu'il n'y avait aucune base pour revivre la question de savoir si la blessure de l'appelant était incurable de service ou si elle s'est vu refuser des droits pour cette blessure, au motif qu'elle n'a pas fait appel de cette décision. Sur la réclamation contre la décision d'être mise à mi-parcours, Unat a soutenu qu'il n'était pas à recevoir Ratione Materiae car l'appelant n'avait pas respecté la date limite pour le contester. Sur l'affirmation selon laquelle l'OMI était en violation de l'obligation pour le retard à fournir à l'appelant des informations concernant une demande à l'UNJSPF, Unat a jugé que l'appelant n'avait pas fourni de fondement pour accorder sa réparation. Unat a refusé d'accorder des frais à l'une ou l'autre des parties au motif qu'il n'y avait aucune preuve que l'une ou l'autre des parties a manifestement abusé du processus d'appel. UNAT a rejeté l'appel et a confirmé la décision du SAB.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

La requérante a contesté la décision administrative de la Commission d'appel du personnel de l'OMI (SAB) qui a rejeté ses diverses réclamations concernant les congés de maladie et d'autres droits liés à son absence du travail en raison de la blessure.

Principe(s) Juridique(s)

Une attribution de frais ne peut être faite que lorsqu'une partie a manifestement abusé du processus d'appel.

Résultat

Appel rejeté sur le fond

Texte Supplémentaire du Résultat

Aucun soulagement ordonné; Aucun soulagement ordonné

Applicants/Appellants

Patsy Bello

Entité

MONUSCO

Numéros d'Affaires

2020-1379

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

10 Jun 2022

President Judge

Juge Murphy

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Prestations et droits

Compétence / recevabilité (TANU)

Matière (ratione materiae)

Droit Applicable

Statut et Règlement du personnel de l'OMI

- Disposition 106.1
- Disposition 111.2(a)

TANU Statut du Tribunal

- Article 9.2

CCPNU Règlements

- Article 33(a)